

# La facturation électronique

**A partir de septembre 2026**, vous devrez être en capacité de recevoir des factures électroniques de vos fournisseurs, via une Plateforme Agréé que vous pouvez choisir librement.

**A partir de septembre 2027**, vous devrez également pouvoir émettre des factures (e-invoicing et e-reporting). Nous travaillons déjà sur le sujet afin que WinOrtho soit compatible.

Concrètement, WinOrtho générera les factures au format électronique et se connectera à la plateforme que vous aurez choisi pour les déposer. C'est ensuite les différentes plateformes qui communiquent entre elles pour les faire parvenir à vos clients et aux services des impôts.

Vous pouvez donc choisir la plateforme que vous souhaitez, ou celle conseillée par votre expert comptable.

---

Revision #1

Created 23 January 2026 08:52:05 by Antoine

Updated 23 January 2026 08:56:04 by Antoine